Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217605419-20241203-DELIB2024000110-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

N° 2024 / 110

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 03 décembre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	19

Date de la convocation : 28 novembre 2024
Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 novembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois décembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-huit novembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur CALTOT Daniel a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.
Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric
Monsieur JAMES Rémy a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.
Monsieur RAIMBAULT Daniel a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Secrétaire de séance :

Madame BOULIER Claude a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 110 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GRANDE SALLE

Monsieur le Maire signale que, lors d'une précédente location, des invités sont sortis par les portes de secours de la salle polyvalente et se sont rendus dans la cour de l'école.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de modifier l'article 6 bis du règlement de la salle polyvalente.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le règlement de la salle polyvalente tel qu'il a été présenté.

La secrétaire de séance, Claude BOULIER

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

MAIRIE DE ROUMARE
76480

Date d'affichage de la présente délibération
Le 11 décembre 2024